



# ECOLE BEL HORIZON

## Nouvelles modalités d'accueil

*A compter du 2 juin 2020*

### Remarques préalables :

- *L'organisation présentée ci-après découle des obligations qui nous sont faites dans le cadre du protocole sanitaire national*
- *Constitution de 7 groupes en respectant les différents niveaux de l'école (2 groupes en maternelle, CP, CE1, CE2, CM1, CM2)*
- *Accueil d'un maximum de 10 enfants par niveau soit un total de 70 enfants dans l'enceinte scolaire (20 enfants maximum sur 63 en maternelle et 50 enfants maximum sur 143 en élémentaire, soit 1/3 des effectifs de l'école)*
- *Si les effectifs le nécessitent, l'alternance prévue sera mise en place en fonction du nombre de groupe. En tout état de cause, chaque groupe sera accueilli sur 2 jours consécutifs (lundi et mardi ou jeudi et vendredi). Une communication présentant l'organisation pédagogique et un planning sur l'alternance des groupes sera faite dès lors que nous aurons un retour sur les effectifs.*
- *Chaque niveau se verra attribué un emplacement de cour où les enfants pourront se rendre durant les temps de récréation (CF annexe de la répartition des cours par niveau)*
- *Le port du masque, dans l'enceinte des locaux scolaires est OBLIGATOIRE pour tous les adultes (équipe éducative, personnel communal et parents d'élèves), à PROSCRIRE pour les élèves de maternelle et N'EST PAS RECOMMANDÉ pour les élèves de l'élémentaire.*

### ACCUEIL PERISCOLAIRE

- *De 7h45 à 8h35 en accueillant tous les niveaux, selon les besoins des parents*
- *L'échelonnement se fera en fonction des horaires d'embauche des parents*
- *Les enseignants débiteront leur temps de surveillance 10 min avant de commencer l'école donc à partir de 8h35.*
- *Accueil individualisé des enfants : il se fera dans le SAS d'accueil en présence d'un parent. Celui-ci sera muni d'un masque, informera de la température prise le matin même et attestera de l'absence de signes « suspects » auprès des agents chargés de l'accueil (Sandrine Cheyroux & Angélique Lacorre)*
- *Les enfants arrivant par les transports scolaires seront directement accompagnés dans leur groupe par les accompagnatrices (Sylvie Savarry & Céline Détrez)*
- *La surveillance du matin sera assurée par les agents communaux :*
  - ❖ *Pour le bâtiment « maternelle » : Brigitte Serezac et Sophie Jouanie*
  - ❖ *Pour le bâtiment « élémentaire » : Nathalie Seither et Bernadette Hyvernaud*
- *Compte tenu du protocole sanitaire national l'ensemble des personnels est mobilisé dès la fin des cours aux tâches de nettoyage et de désinfections des locaux et équipements.*

*De fait, il n'est pas possible d'assurer une garderie du soir qui impliquerait un brassage des enfants qui est évité tout au long de la journée, dans le cadre du protocole sanitaire.*

## TEMPS SCOLAIRE DU MATIN

- *De 8h45 à 12h00 soit 3h15 (Surveillance à partir de 8h35 par les enseignants)*
- *Les récréations seront gérées de manière échelonnée afin d'éviter le brassage des enfants comme stipulé dans le protocole sanitaire national.*
- *Chaque niveau se verra attribué un numéro de cours où les enfants pourront se rendre durant les temps de récréation, sous la surveillance d'un enseignant (CF annexe de la répartition des cours par niveau)*

## PAUSE MERIDIENNE

- *Notre restaurant scolaire disposant de 22 places dans le réfectoire « maternelle » et 55 places dans le réfectoire « Élémentaire », chaque groupe disposera d'un espace dédié et chaque enfant aura sa propre place sans que cela ne nécessite de désinfection entre les 2 temps de restauration*
- *La pause méridienne sera organisée en 2 temps pour faciliter le service de restauration scolaire*
- *12h00 à 12h45, les groupes Maternelle A + Maternelle B + CP + CM1*
- *12h45 à 13h30, les groupes CE1 + CE2 + CM2*
- *L'entrée au restaurant scolaire se fera de manière échelonnée et sera rythmée par la phase de nettoyage et désinfection des mains (10 à 15 minutes par groupe)*
- *Aucun groupe ne se croisera car des zones, dans le restaurant scolaire seront déterminées préalablement à la rentrée des enfants*
- *Le 1<sup>er</sup> groupe rentré au restaurant scolaire sera également le 1<sup>er</sup> à en sortir, pouvant ainsi se rendre dans la cour lui étant attribuée*

## TEMPS SCOLAIRE DE L'APRES-MIDI

- *De 13h25 à 16h10 : Maternelle A & B (surveillance à partir de 13h15 par les enseignants)*
- *De 13h35 à 16h20 : CP + CE1 + CM1 (surveillance à partir de 13h25 par les enseignants)*
- *De 13h45 à 16h30 : CE2 + CM2 (surveillance à partir de 13h35 par les enseignants)*
- *Les temps de récréation et la répartition des groupes par cours sera identique à l'organisation sur le temps scolaire du matin.*

## REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES OU TRANSPORTS SCOLAIRES

- Les enseignants remettront les enfants à leurs parents à l'issue de leur journée d'école
  - ❖ A 16h10 pour les maternelles A & B
  - ❖ A 16h20 pour les groupes CP, CE1 et CM1
  - ❖ A 16h30 pour les groupes CE2 et CM2
- Pour une bonne organisation, nous prions l'ensemble des parents de bien vouloir respecter les horaires mentionnés ci-dessus
- Pour les enfants prenant le transport scolaire, ils seront pris en charge par le personnel accompagnateur dans les cars dès la sortie de la classe avec l'enseignant.

## ALSH DES MERCREDIS

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est mis en place par la Commune les mercredis de 8h00 à 16h30
- Le nombre de place sera limité à 16 enfants qui pourront ainsi être séparés en 2 groupes de 8 enfants qui devront restés par groupe tout au long de la journée
- Les familles souhaitant bénéficier de ce service devront fournir un pique-nique à leurs enfants.
- Ne pourront bénéficier du service ALSH que les enfants inscrits à l'école régulièrement
- Les inscriptions sont à faire en répondant au questionnaire transmis par l'école, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet.

## ANNEXE

Répartition des cours par niveau

